Solidaires Finances Publiques 16
SYNDICAT NATIONAL
Section de la Charente

CTL Emplois du 28 janvier 2022

Compte rendu

Le premier Comité technique Local (CTL) de l'année sur les emplois de la Charente s'est réuni en 2e convocation le 28 janvier 2022 en présentiel.

Nous avions décidé de marquer notre opposition en boycottant la première convocation, mais avons tenu à assister à la deuxième convocation pour exposer de vive voix nos arguments allant à l'encontre de la politique actuelle de suppressions d'emploi et dans le même temps le recrutement de nouveaux contractuels.

Pour rappel, les informations sur les suppressions d'emplois 2022 en Charente :

54 créations d'emplois (50 au centre de contact des particuliers, service démétropolisé, qui ouvrira en septembre, 4 au CSB suite au transfert des missions de l'outre-mer)

8 suppressions d'emplois :

- - 2 A +
- - 5 B

- - 1 agent de service technique

Sur les suppressions d'emplois, malgré le changement de directeur, pas de changement de discours : les moyens des administrations sont décidés par les politiques et les parlementaires, un effort est demandé à la DGFIP pour la maîtrise des dépenses publiques et le redéploiement vers d'autres administrations jugées prioritaires (police, justice...). La DGFIP ne fait donc qu'exécuter ces décisions.

Des postes demeurant malheureusement vacants après le mouvement du 1er septembre dernier, la pratique du recrutement de contractuels s'est développée cette fin d'année en Charente (12 contractuels pour 2021). Nous avons rappelé notre ferme opposition à ce mode de recrutement, qui crée de la précarité pour les contractuel·les et pour les services. En effet, il faut bien avoir conscience que le recrutement de contractuel·es bloque ensuite les postes aux mutations pour des agents titulaires le temps du contrat et empêche donc un fonctionnement pérenne du service.

Nous avons rappelé que Solidaires Finances Publiques demande le recrutement de l'ensemble des listes complémentaires et une meilleure anticipation des départs en retraite dans la gestion du nombre de recrutements. Seul un recrutement à hauteur des besoins permettra un bon fonctionnement de nos services.
Pour partager avec vous un petit moment surréaliste : la grande mode en ce moment dans notre direction, c'est d'invoquer le manque d'attrait des concours de la fonction publique pour justifier la difficulté à pourvoir tous les départs dans les recrutements. Si seulement ceux qui décident du nombre de places au concours, et de l'appel des listes complémentaires, pouvaient y faire quelque chose… !

Avec la suppression des CAP locales, nous avons fait part de nos très grandes inquiétude et vigilance face aux affectations « arbitraires » et hors mouvement. Nous veillerons au respect des règles prévues, à la transparence des mouvements locaux, ceci pour garantir l'égalité et l'équité entre chaque agent.

Sur le NRP, les points de vue des syndicats et celui de la direction sont définitivement irréconciliables : vu de Bercy et de la direction, ce n'est pas la structure qui compte, c'est le service. Visiblement, le service semble satisfaisant ! Selon notre direction, pas de soucis à transférer l'encaissement de nos produits aux buralistes : après tout, ils vendaient bien des timbres auparavant. Sauf que quand on ferme toutes les caisses du département, cela s'appelle bien du transfert de mission !

Sur le futur centre de contact des particuliers, l'installation et l'aménagement du service sont pris en charge directement par la DG. Le fonctionnement du service est en cours de discussion, en fonction d'un cahier des charges national. En gros, le travail de ce service, c'est les contacts distants. Il n'a pas vocation à traiter de questions de proximité. Il semblerait toutefois que les courriels du département seraient traités par le centre de contact.
Nous avons demandé à être plus informé·es : un groupe de travail a été programmé pour le 1er février, sur les aspects immobiliers. Le projet d'installation du service sera présenté en CTL en avril.

Le prochain CTL est prévu début mars, pour évoquer le fonds d'amélioration des conditions de travail (au fait, nous avez-vous transmis vos propositions ?)

Vos représentant·es à ce CTL :
Amélie BLANC, Patrick FARGHEN, Céline GROUSSARD,
Nathalie JABLI, Aline SAKONDA.